

ANNEXE QC-274

Rapport de suivi du milieu social

MINE CANADIAN MALARTIC

SUIVI SOCIAL MINE CANADIAN MALARTIC

RAPPORT DE SUIVI DU MILIEU SOCIAL

AVRIL 2015

**SUIVI SOCIAL MINE CANADIAN
MALARTIC**
RAPPORT DE SUIVI DU MILIEU SOCIAL
Mine Canadian Malartic

Projet n° : 151-01641-00
Date : Avril 2015

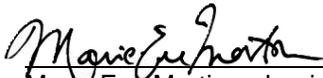
—
WSP Canada Inc.
3450 boul. Gene-H. Kruger
Trois-Rivières, Québec G9A 4M5

Téléphone : +1 819-375-8550
Télécopieur : +1 819-375-1217
www.wspgroup.com



SIGNATURES

PRÉPARÉ PAR



Marie-Eve Martin, urbaniste, M.Urb.
Chargée de projet

RÉVISÉ PAR



Gilles Vaillancourt, géographe, M.G.P.
Directeur de projet

L'original du document technologique que nous vous transmettons a été authentifié et sera conservé par WSP pour une période minimale de dix ans. Étant donné que le fichier transmis n'est plus sous le contrôle de WSP et que son intégrité n'est pas assurée, aucune garantie n'est donnée sur les modifications ultérieures qui peuvent y être apportées.

ÉQUIPE DE RÉALISATION

MINE CANADIAN MALARTIC

Conseillère aux relations
communautaires et publiques

Amélie Foucault

WSP CANADA INC. (WSP)

Directeur de projet
Environnement

Gilles Vaillancourt, géographe

Chargée de projet
Environnement

Marie-Eve Martin, urbaniste

Conseiller

Antoine Moreau, sociologue

Référence à citer :

WSP 2015. *Suivi social Mine Canadian Malartic, Rapport de suivi du milieu social*. Rapport produit pour Mine Canadian Malartic. Pagination multiple et annexe.

TABLE DES MATIÈRES

1	MISE EN CONTEXTE.....	1-1
1.1	MINE CANADIAN MALARTIC.....	1-1
1.2	PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL.....	1-3
1.3	CONTENU DU RAPPORT	1-3
2	CONSTATS TIRÉS DE LA REVUE DE PRESSE 2012	2-1
3	RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES PLAINTES 2012	3-1
4	SOMMAIRE DES ENTREVUES RÉALISÉES AVEC DES ACTEURS SOCIAUX	4-1
5	RÉSULTATS DES ENQUÊTES RÉALISÉES	5-1
5.1	ENTREVUES PÉRIODIQUES AVEC DES OBSERVATEURS DE MALARTIC	5-1
5.2	SONDAGES RÉALISÉS EN 2010, 2012 ET 2014	5-2
5.2.1	SONDAGE 2010.....	5-2
5.2.2	SONDAGE 2012.....	5-3
5.2.3	SONDAGE 2014.....	5-4
5.3	GROUPES DE DISCUSSION	5-6
6	BILAN DES RÉSULTATS DU SUIVI.....	6-1
7	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	7-1

TABLEAU

TABLEAU 3-1 :	PÉRIODE, NOMBRE ET OBJET DES PLAINTES EN LIEN AVEC LA MINE CANADIAN MALARTIC EN 2012.....	3-1
---------------	--	-----

CARTE

CARTE 1-1 :	LOCALISATION DE LA MINE CANADIAN MALARTIC	1-2
-------------	---	-----

ANNEXE

A N N E X E A CARTE DES SECTEURS DE MALARTIC

ANNEXE A-1 CARTE DES SECTEURS DE MALARTIC –
SONDAGES 2010 ET 2012

ANNEXE A-2 CARTE DES SECTEURS DE MALARTIC –
SONDAGE 2014 ET GROUPE DE DISCUSSION

1 MISE EN CONTEXTE

1.1 MINE CANADIAN MALARTIC

Depuis mai 2011 et jusqu'en mai 2014, la Corporation minière OSISKO (Osisko) a exploité un complexe minier sur la propriété Canadian Malartic. La mine est maintenant la propriété d'Agnico Eagle et de Yamana Gold (Mine Canadian Malartic). La mine Canadian Malartic est située au cœur de la prolifique ceinture aurifère abitibienne du Québec, juste au sud du noyau urbain de la ville de Malartic et de la route 117, approximativement à 20 km à l'ouest de Val-d'Or (voir la carte 1-1).

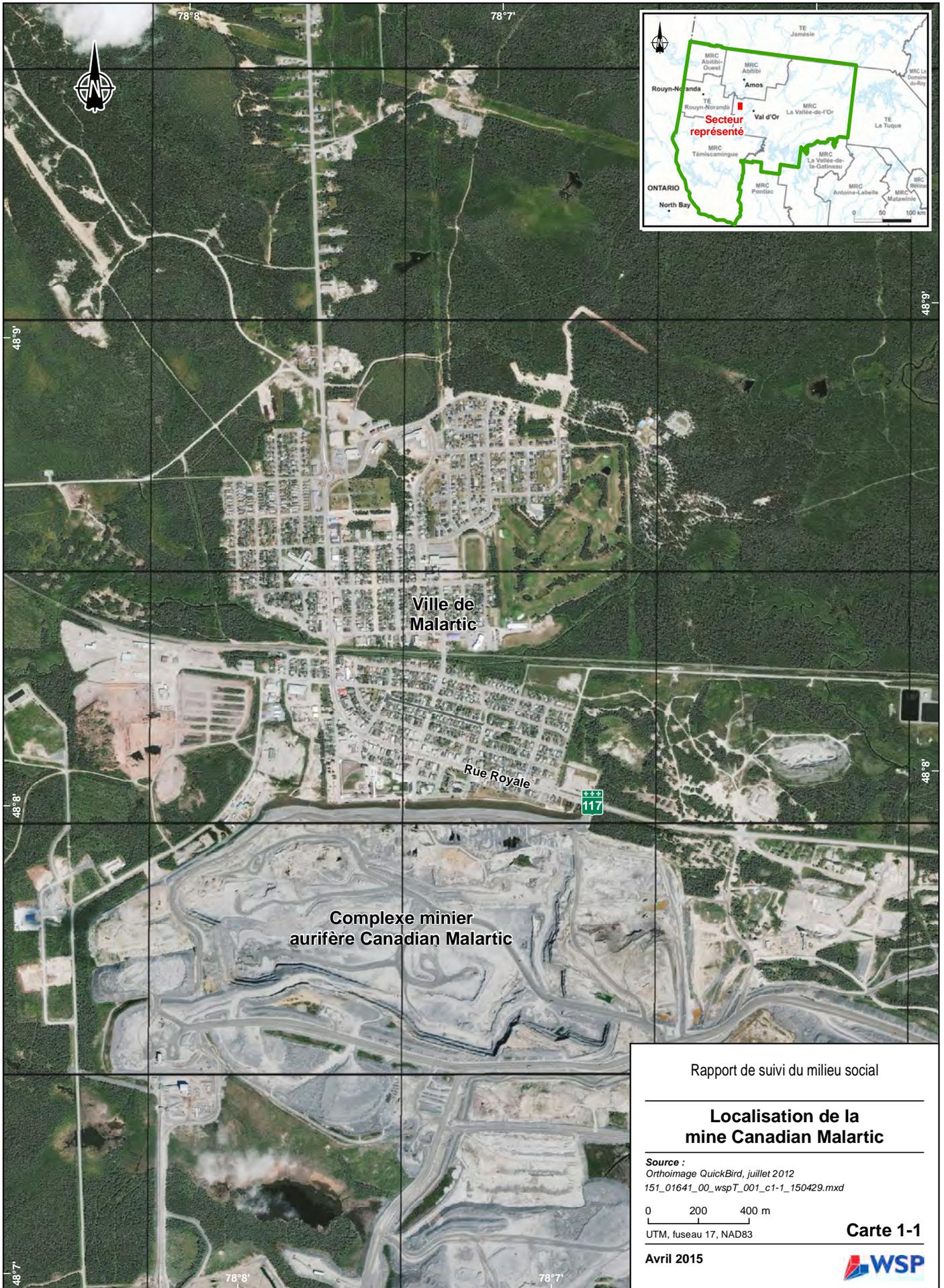
Le complexe minier aurifère Canadian Malartic comprend plusieurs éléments :

- une fosse à ciel ouvert;
- des sites d'entreposage de minerai non concassé;
- un concasseur giratoire souterrain et un convoyeur;
- deux concasseurs secondaires à cône;
- une aire couverte d'entreposage de minerai concassé;
- un complexe industriel d'une capacité nominale de traitement de 55 000 tonnes de minerai par jour;
- une halde à stérile;
- une unité de détoxification des eaux de procédé;
- un parc à résidus dit épaissis;
- un centre d'entreposage et de distribution du carburant;
- des bâtiments de service (ex. : administratif, garage, entrepôt);
- un réseau de chemins d'accès;
- des sites d'entreposage de mort-terrain;
- une sous-station électrique et un réseau de distribution de 25 kV d'environ 20 km.

La durée estimée de la mine Canadian Malartic est d'environ 10 ans. Par ailleurs, des études environnementales et techniques ont été entreprises et Mine Canadian Malartic compte déposer une demande de permis pour agrandir la fosse de la mine actuelle vers l'est (secteurs Jeffrey et Barnat). Ce projet prolongera l'exploitation de la mine d'environ 6 années. Ce projet nécessite le déplacement de la route 117 sur environ 4 km.

La réalisation du projet minier aurifère Canadian Malartic a nécessité le déplacement de plus de 200 bâtiments résidentiels et de cinq institutions publiques situés dans le secteur sud de Malartic.

Les résidences ont été déménagées en deux phases, soit une partie en 2008 et l'autre en 2009, au nord-est de la zone urbaine actuelle, dans un nouveau quartier d'habitation délimité par l'école secondaire Le Tremplin, le Club de golf Malartic, le Camping régional de Malartic et le cimetière.



Rapport de suivi du milieu social

Localisation de la mine Canadian Malartic

Source :
 Orthoimage QuickBird, juillet 2012
 151_01641_00_wspT_001_c1-1_150429.mxd

0 200 400 m
 UTM, fuseau 17, NAD83

Avril 2015

Carte 1-1



Le transfert des institutions a concerné cinq établissements qui sont l'école primaire Saint-Martin, le Centre d'hébergement Saint-Martin (CHSLD), le centre de la petite enfance (CPE) Bambins et Câlins, la résidence Germain-Paquette ainsi que l'ancienne école Renaud où se trouvaient le centre d'éducation aux adultes le Trait d'Union, le centre communautaire et l'auditorium.

Quatre des institutions publiques (l'école Saint-Martin devenue l'école Les Explorateurs, le centre communautaire, l'auditorium et le centre d'éducation aux adultes) ont été reconstruites près du nouveau quartier d'habitation, alors que les autres sont intégrées au tissu urbain adjacent.

Des projets connexes ont été réalisés ou sont en cours de réalisation en lien avec la mine Canadian Malartic. Il s'agit principalement : de la fermeture du site orphelin de l'ancienne mine East Malartic, sous la responsabilité du ministère des Ressources naturelles (MRN) dans le cadre d'une entente bipartite MRN – Mine Canadian Malartic; des travaux d'aménagement d'un parc linéaire (zone tampon), réalisés à partir de la butte-écran construite du côté nord de la fosse; et d'un deuxième talus érigé aux abords du concasseur de même que le long du chemin qui relie la fosse au concasseur. Mine Canadian Malartic a également aménagé le parc du Belvédère localisé au nord-ouest du complexe minier.

1.2 PROGRAMME DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL

Lors du dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement du projet minier aurifère Canadian Malartic en 2009, Osisko, aujourd'hui Mine Canadian Malartic, s'est engagée à mettre en œuvre un programme de suivi environnemental. Le suivi des impacts du projet sur le milieu social compte parmi les études à réaliser lors de la période de construction du complexe minier, de même qu'en période d'exploitation du projet.

En 2010, la firme de consultants GENIVAR, aujourd'hui WSP, a été mandatée pour réaliser l'étude de suivi du milieu social lors de la phase de construction du projet (GENIVAR, 2011). L'étude prenait essentiellement la forme d'un sondage auprès de la population de Malartic, similaire à celui réalisé en 2007 dans le cadre de l'étude d'impact environnemental du projet (GENIVAR, 2008).

En 2012, diverses activités ont été réalisées afin d'effectuer le suivi des impacts du projet sur le milieu social en période d'exploitation : une revue de presse (GENIVAR, 2013a), des entrevues réalisées avec divers acteurs sociaux (GENIVAR, 2013b), des entrevues périodiques avec des observateurs de Malartic (GENIVAR, 2013c) et un sondage réalisé auprès de la population de Malartic (GENIVAR, 2013d).

Une seconde étude de suivi du milieu social en période d'exploitation a été réalisée en 2014. Prenant la forme d'un sondage, ce suivi s'est en plus intéressé à l'opinion des répondants sur le projet d'extension de la mine Canadian Malartic et de déviation de la route 117 (WSP, 2014). Finalement, des groupes de discussion impliquant des résidents des secteurs considérés dans les sondages mentionnés précédemment ont eu lieu en mars 2015 (WSP, 2015).

1.3 CONTENU DU RAPPORT

Ce rapport est composé de six chapitres. Cette mise en contexte constitue le chapitre 1. Le chapitre 2 porte sur les constats tirés de la revue de presse 2012. Le chapitre 3 décrit les résultats de l'analyse des plaintes reçues par Osisko en 2012. Le chapitre 4 présente un sommaire des entrevues réalisées avec divers acteurs sociaux. Le chapitre 5 résume les différentes enquêtes réalisées, soit les entrevues périodiques avec les observateurs de Malartic, les sondages réalisés en 2010, 2012 et 2014, ainsi que les groupes de discussion de 2015. Enfin, le chapitre 6 dresse le bilan des résultats du suivi.

2 CONSTATS TIRÉS DE LA REVUE DE PRESSE 2012

L'analyse de la revue de presse 2012 se voulait un complément au suivi social en période d'exploitation et se basait sur environ 150 articles de presse parus dans les quotidiens et hebdomadaires locaux, régionaux et provinciaux, de même que dans les sites Internet pertinents, de janvier à décembre 2012.

L'objectif était d'identifier les enjeux soulevés par les parties prenantes de Mine Canadian Malartic (à l'époque la Corporation minière Osisko) en 2012 en effectuant une synthèse de leurs opinions, positions ou commentaires, tels que présentés par les médias écrits au cours de cette période.

Certains événements plus marquants ont occupé l'actualité en 2012 et ont généré une couverture plus abondante des positions des parties prenantes dans les médias. On peut citer notamment :

- En février : la publication des résultats du sondage de Léger Marketing sur l'acceptabilité sociale des mines et l'intervention du représentant régional de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ) dans les négociations entre le Regroupement de citoyens du quartier Sud de Malartic et Osisko;
- En octobre : la présentation des résultats de l'étude de la Chaire Desjardins en développement des petites collectivités de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)¹, la pétition du comité Bonne Entente Osisko pour que les normes environnementales quant à certains paramètres d'exploitation soient ajustées, les manifestations de protestation contre l'arrêt de travail des sous-traitants d'Osisko et contre l'absence d'autorisation d'un sautage d'une durée exceptionnelle par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MDDELCC)² ainsi que la réalisation d'un sautage d'une durée exceptionnelle au complexe minier;
- En novembre : l'enquête du MDDELCC sur les activités de la minière ou encore le ralentissement des activités du complexe minier;
- En décembre : la remise en question du mandat et de la structure du Comité de suivi de Malartic, de même que la poursuite de l'enquête du MDDELCC sur les activités de la minière.

Les parties prenantes internes de l'entreprise considérées sont ses actionnaires et investisseurs, de même que ses employés. Ses parties prenantes externes *directes* sont ses sous-traitants, les citoyens de Malartic, la communauté d'affaires régionale, la direction régionale de la santé publique de l'Abitibi-Témiscamingue, le gouvernement provincial et ses ministères, le milieu de la recherche, les ONG, la Ville de Malartic et l'industrie minière. Parce qu'ils sont aussi concernés par l'industrie minière, les Premières Nations et les citoyens québécois représentent des parties prenantes externes *indirectes* de l'entreprise. Notons que dans le cadre de cette analyse, les médias n'ont pas été identifiés à titre de parties prenantes.

Les thèmes abordés par les parties prenantes peuvent être regroupés en trois thèmes, soit les effets et risques de l'exploitation du complexe minier Canadian Malartic, la performance sociale de Mine Canadian Malartic et de façon plus générale, le développement minier au Québec. Les principaux constats sont les suivants :

¹ Transformations et bouleversements d'un territoire : le cas de Malartic.

² En 2012, le MDDELCC portait le nom de ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Les effets et risques de l'exploitation du complexe minier Canadian Malartic

La présence du complexe minier à Malartic a entraîné des effets positifs dont les parties prenantes ont témoigné en 2012, notamment en ce qui a trait à la création d'emplois et des retombées indirectes dans la région, un achalandage plus important au Musée minéralogique de l'Abitibi-Témiscamingue à Malartic et l'amélioration des infrastructures de la ville.

Des effets plus négatifs ont également été observés par certains Malarticois tels que l'augmentation des niveaux de bruit et de poussière, des impacts psychosociaux (agressivité, découragement, détresse psychologique, etc.), des dommages aux maisons, ou encore la dévaluation des propriétés. La demande d'Osisko auprès du MDDELCC³ d'assouplir certains paramètres d'opération encadrant ses activités leur fait craindre que la situation vécue se détériore.

Les opérations de la mine comportent une part de risques pour lesquels diverses parties prenantes ont partagé leurs préoccupations en 2012, soit à la suite de l'émission d'un nuage orange en direction de la ville et durant la période précédant la réalisation d'un sautage d'une durée exceptionnelle.

À partir de l'automne, la performance environnementale du complexe minier a fait l'objet d'une attention particulière par le MDDELCC. Osisko et ses employés prennent position à plusieurs reprises dans les médias pour souligner que des efforts majeurs sont déployés pour minimiser les impacts des opérations sur la communauté et assurer la sécurité des Malarticois.

La performance sociale d'Osisko

L'analyse des articles qui traitent des opinions des parties prenantes quant à leurs relations avec Osisko et à son comportement envers la communauté met en lumière des points de vue divergents quant à la performance sociale d'Osisko. D'une part, on observe des critiques provenant du Regroupement des citoyens du quartier Sud de Malartic sur l'attitude de confrontation de l'entreprise dans ses négociations avec les résidents du quartier Sud et du rapport de force inégal entre ces deux parties. À ce titre, un représentant de la FTQ indique que l'attitude adoptée par Osisko pour négocier avec les résidents affecte son image corporative. Le Comité de vigilance et le Comité de suivi soulignent le manque de transparence de la compagnie face aux résultats provenant du suivi environnemental. Les représentants de ce dernier comité se sentent menacés lorsqu'ils questionnent l'entreprise à ce sujet.

D'autre part, les représentants d'Osisko considèrent qu'ils ont une approche humaine dans leurs relations avec la population de Malartic. Ils font état de prix en développement durable gagnés par l'entreprise et soulignent qu'ils ont créé un fonds de 150 000 \$ par année pour la communauté. Ils rappellent également qu'ils ont trouvé des solutions à toutes les situations particulières engendrées par le développement du complexe minier à Malartic. La *Prospectors and Developers Association of Canada* (PDAC) remet un prix à l'entreprise en 2012 pour l'attention exemplaire qu'elle a portée aux préoccupations de la communauté. Le maire de Malartic est d'avis que la compagnie a fait preuve de transparence et de collaboration durant les procédures lors du sautage d'une durée exceptionnelle.

En novembre, Osisko mandate une firme externe pour apporter des recommandations quant à ses relations avec le Comité de suivi, et indirectement avec l'ensemble de la population de Malartic.

Le développement minier au Québec

L'acceptabilité sociale apparaît comme un nouvel enjeu dans le développement minier au Québec et les citoyens veulent être considérés dans le processus décisionnel. Les Québécois se distinguent quant à

³ À l'époque le MDDEFP.

leurs opinions sur le développement minier selon qu'ils résident dans une région minière ou non, notamment sur la question de la protection de l'environnement jugée majoritairement satisfaisante pour les gens des régions et à l'inverse par l'ensemble de la population. Le nouveau projet de loi 14 inquiète la communauté d'affaires, notamment les petites entreprises. Certaines parties prenantes (citoyens, ONG) souhaitent une modification du régime des redevances minières alors que d'autres (communauté d'affaires) préfèrent le statu quo. Bien que le marché des minerais soit optimiste, des difficultés de financement planent pour les petites compagnies d'exploration. La difficulté de combler des besoins en main-d'œuvre qualifiée inquiète les compagnies minières et le MRN. Malgré la critique reçue concernant un financement provenant du secteur minier, l'Institut du Nouveau Monde contribue à l'intégration de la participation citoyenne dans le débat public sur le développement minier au Québec. Une forte proportion de Québécois estime qu'une fosse devrait être remplie après l'exploitation d'une mine et la réhabilitation des sites s'avère également importante pour les citoyens de l'Abitibi-Témiscamingue.

3 RÉSULTATS DE L'ANALYSE DES PLAINTES 2012

De janvier à décembre 2012, Mine Canadian Malartic (à l'époque la Corporation minière Osisko) a reçu 76 plaintes en lien avec les activités de la mine. Le tableau 3-1 présente les périodes où ont été reçues les plaintes et leur objet.

L'analyse des plaintes déposées nous permet de dégager les constats suivants :

- Une plus grande concentration du nombre de plaintes (49 sur 76 ou 64 %) est observée durant les deuxième et troisième trimestres de l'année, soit à l'époque des mois plus chauds (avril, mai, juin, juillet, août et septembre).
- Les plaintes qui ont pour objet les vibrations représentent 74 % des plaintes, alors que celles pour bruit s'élèvent à 18 %, celles pour poussières à 7 % et les autres à 4 % (le total ne donne pas 100 % étant donné qu'une des plaintes avait pour objet les trois principales raisons).
- Ces plaintes ont été déposées par neuf individus différents. Parmi ces derniers, un individu a déposé 68 % des plaintes, soit 52 sur 76.

Tableau 3-1 : Période, nombre et objet des plaintes en lien avec la mine Canadian Malartic en 2012

PÉRIODE	NOMBRE DE PLAINTES	OBJET DES PLAINTES			
		Vibrations	Bruit	Poussières	Autres
Jan., fév., mars	16	13	2	0	1
Avril, mai, juin	25	14	8	4	1
Juil., août, sept.	24	18	4	1	1
Oct., nov., déc.	11	11	0	0	0
Total	76	56	14	5	3

4 SOMMAIRE DES ENTREVUES RÉALISÉES AVEC DES ACTEURS SOCIAUX

Les entrevues avec les membres et responsables des organismes sociocommunautaires et des institutions œuvrant à Malartic visaient à obtenir leurs observations sur l'expérience vécue par ces derniers dans le contexte de la période d'exploitation du complexe minier Canadian Malartic. Cette série de rencontres, qui s'est tenue entre les 24 et 28 novembre 2013, avait plus particulièrement pour objectifs de connaître les changements tant positifs que négatifs que les dirigeants ont pu observer dans le fonctionnement et le contexte d'intervention de leur institution depuis le démarrage du complexe minier Canadian Malartic.

Par ailleurs, le déroulement et les conséquences des déménagements des institutions ont fait l'objet de discussions avec les responsables des organismes qui ont eu à gérer le déplacement de leurs activités dans de nouveaux locaux.

Les participants aux entrevues représentaient les organismes suivants :

- Centre de santé et des services sociaux de la Vallée-de-l'Or (point de service du CLSC de Malartic);
- Table de concertation des Aînés de Malartic;
- Office municipal d'habitation de Malartic (OMHM) et Immeubles Roc-d'Or (Résidence Germain-Paquette);
- Centre d'hébergement Saint-Martin (CHSLD);
- Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois;
- Centre de formation des adultes Le Trait d'Union;
- Centre récréatif et sportif Le Tremplin;
- École primaire Les Explorateurs;
- Centre de la petite enfance (CPE) Bambins et Câlins;
- Maison de la Famille;
- Curé de la paroisse Saint-Martin-de-Tours de Malartic.

Les entrevues ont réuni, selon le cas, d'une à huit personnes. Les questions étaient posées selon une technique d'entrevue de type semi-dirigée. Les thèmes abordés ont porté sur : le déroulement et les impacts du déplacement des institutions; l'impact de la nouvelle localisation et des nouvelles installations sur les activités ou encore le personnel des organismes; l'impact des opérations et des nuisances (bruit, poussière, etc.) de la mine sur les activités et le travail du personnel dans les institutions; les modifications du milieu social observées pouvant être associées au projet minier et les ajustements aux activités qui ont été réalisés pour s'y adapter; les préoccupations que les responsables peuvent avoir quant à la poursuite des opérations de la minière.

Les principaux constats tirés de ces entrevues sont les suivants :

- Le projet de mine Canadian Malartic a modifié considérablement la communauté de Malartic notamment en raison du déplacement des résidences et institutions situées dans ce qui était auparavant le cœur de la communauté.
- La reconstruction des édifices abritant les institutions déplacées a apporté une amélioration notable du cadre bâti et de nombreux bénéfices pour les employés et les usagers : amélioration du bien-être et de la qualité de vie, croissance des services, etc. L'amélioration générale de la situation des résidences déplacées est également bien appréciée.
- La dispersion des institutions a créé certaines difficultés, notamment des déplacements plus importants pour certains usagers. Néanmoins, l'opération est considérée comme un succès par la très grande majorité des responsables.
- Le déploiement des activités de la minière a généré de nombreuses incidences sociales, positives (surtout liées à l'activité économique engendrée par le projet) comme négatives (principalement liées aux nuisances associées aux opérations de la mine).
- Parmi les différents changements observés depuis le début des activités de la mine, une détérioration du climat social de Malartic a été constatée, en plus d'une hausse de la négligence parentale, d'une hausse des loyers, de sentiments de craintes et de stress qui auraient amené certains Malarticois à déménager hors de la ville, d'une hausse de la clientèle à l'école primaire et de l'amélioration de la situation économique de Malartic.
- Aux yeux des organismes consultés, la détérioration du tissu social constitue le plus important impact négatif du projet. Une cause importante de cette détérioration du climat social est la perception, assez largement répandue, que certains ménages déplacés par Osisko ont reçu des compensations plus avantageuses que les autres. La détérioration du climat social se constate aussi par la présence de « clans » se prononçant « pour ou contre » le projet minier parmi les citoyens. En raison de cette division, les membres de certaines familles se sont brouillés; le sujet n'est pas abordé lors des réunions des organismes et on n'ose pas se prononcer sur certains aspects du projet de peur d'être catégorisé et rejeté par l'un ou l'autre « clan ».

L'impact de l'arrêt des activités d'Osisko sur le milieu malarticois et la crainte de connaître de nouveau une période de déclin comme celle vécue en 2006 après la fermeture de la scierie Domtar sont des préoccupations partagées par les organismes consultés. Chez plusieurs, cette préoccupation est avivée par le fait qu'ils ne connaissent actuellement aucun plan ou mesures concrètes qui auraient pour but de diversifier l'économie de Malartic.

5 RÉSULTATS DES ENQUÊTES RÉALISÉES

5.1 ENTREVUES PÉRIODIQUES AVEC DES OBSERVATEURS DE MALARTIC

Les entrevues périodiques avec des observateurs de Malartic se voulaient un complément à l'étude de suivi du milieu social en phase d'exploitation réalisée en 2012 dans le cadre du programme de suivi environnemental que Mine Canadian Malartic (anciennement la Corporation minière) s'est engagée à mettre en œuvre lors du dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement du projet minier aurifère Canadian Malartic.

Cette étude se base sur près d'une centaine d'entrevues réalisées de novembre 2011 à mars 2013 avec un réseau d'observateurs résidant à Malartic. Le nombre d'observateurs de ce réseau a varié entre 8 et 12 participants, tout dépendant de la période et de leur disponibilité. Les observateurs ont été recrutés parmi les résidents des différents secteurs de résidence de Malartic (voir l'annexe A-1) Les entrevues ont été effectuées à raison d'une fois par mois ou par deux mois selon la disponibilité des participants. L'objectif était d'obtenir, en continu, des observations et des opinions sur leur expérience dans le contexte de la période d'exploitation du complexe minier. Plus spécifiquement, les questions des entrevues de type semi-dirigé portaient sur la situation socioéconomique de Malartic, les observations des participants par rapport à leur environnement, ainsi que sur l'actualité locale.

Une synthèse des perceptions des participants a été réalisée sur un ensemble de sujets, dont ce qu'ils ont vécu avant que le complexe minier soit en opération, les avantages et inconvénients liés à la présence de la mine, les nuisances générées par cette dernière, de même que les événements survenus au cours de l'année en lien avec celle-ci, ainsi que leur évaluation de la Corporation minière Osisko. Les attitudes et réactions face au complexe minier ont été regroupées en différentes échelles selon lesquelles les impacts psychosociaux peuvent être ressentis. Enfin, les principaux facteurs qui influencent les perceptions, attitudes et réactions des participants face à l'exploitation du complexe minier ont été déterminés.

Pour quelques participants, les réactions face aux événements qui surviennent à Malartic en lien avec l'exploitation du complexe minier ne varient pas significativement dans le temps. Soit ils ont des réactions presque invariablement négatives, ou des réactions presque toujours positives. Toutefois, on observe moins de réactions marquées chez d'autres participants qui se montrent plus souvent indifférents ou ne se sentent pas concernés par les événements. Enfin, chez d'autres participants, les réactions varient de positives à négatives selon les événements.

La relation des participants par rapport à leur milieu et leur perception de l'insertion d'Osisko ou du complexe minier dans ce milieu semble l'élément le plus déterminant afin d'expliquer les variations, ou l'absence de variation, dans les réactions des participants. Pour certains, les activités de la compagnie minière à Malartic s'inscrivent dans une continuité du développement de la ville en lien avec sa situation géographique dans une région minière et son passé minier. Selon cette vision, les citoyens doivent s'adapter à la nouvelle situation environnementale s'ils veulent bénéficier collectivement des retombées économiques de la mine. Pour d'autres participants, la ville de Malartic était un petit village tranquille et la mine a perturbé cette conception du milieu. Selon cette seconde vision, les participants croient que c'est à la compagnie minière de s'adapter au milieu dans lequel elle s'insère.

Peu de participants présentent un point de vue teinté essentiellement d'une seule vision. On constate que la plupart sont partagés entre ces deux visions, ayant parfois recours aux arguments caractéristiques

de la première vision pour expliquer certaines situations et parfois aux arguments de la seconde vision pour en interpréter d'autres.

Parmi les autres facteurs contribuant à la variation des réactions, on souligne que la situation personnelle des participants et les problèmes qu'ils vivent (deuil, maladie, vie de famille prenante), fait en sorte que leur niveau de préoccupation en regard des activités de la mine ne sera pas le même d'un individu à l'autre ou encore, chez le même individu, d'une période à l'autre. De plus, après avoir eu accès à des informations provenant d'Osisko, que ce soit par l'entremise de ses travailleurs ou par les publications que la compagnie envoie au domicile des résidents, plusieurs participants ont souvent vu leurs inquiétudes et celles de leur entourage s'atténuer parce que ce sont des informations que la majorité juge valides. Enfin, quand ils prennent conscience de la limite des compétences d'Osisko et de ses responsables en ce qui a trait aux risques de leurs activités et aux conséquences potentielles d'événements hors du contrôle de la compagnie, le niveau d'insécurité de certains participants s'accroît.

5.2 SONDAGES RÉALISÉS EN 2010, 2012 ET 2014

5.2.1 SONDAGE 2010

Le sondage 2010 portait sur les aspects suivants : la perception du milieu de vie de Malartic, les relations avec Osisko, les effets liés à la construction du complexe minier, les préoccupations et réactions à l'égard de cette dernière, la perception de l'état de santé des résidents de Malartic et l'appréciation des nouveaux édifices publics construits suite à leur relocalisation découlant de l'implantation du complexe minier. Rappelons qu'une enquête similaire avait été menée en 2007 dans le contexte de l'étude d'impact du projet.

L'enquête, par questionnaires auto-administrés, s'est déroulée entre les 4 et 21 janvier 2011. Au total, 483 questionnaires ont été complétés. Le taux de réponse global pour Malartic s'établit à 30 % et la marge d'erreur est de 4 %. Aux fins de l'enquête, et tout comme lors du sondage de 2007, le territoire de la ville a été subdivisé en quatre secteurs (voir l'Annexe A-1).

Des résultats du sondage se dégagent les principaux constats suivants :

- près de 80 % des répondants se disent favorables à l'exploitation de la mine Canadian Malartic d'Osisko, soit entièrement favorables (29 %) ou favorables mais sensibles aux impacts de la mine (50 %); 11 % disent ne pas être favorables à cette exploitation mais l'acceptent tout de même alors que 5 % sont complètement contre le projet;
- la majorité des répondants (57 %) se disent jusqu'à présent satisfaits de l'information fournie par Osisko sur le projet minier Canadian Malartic, 70 % s'accordent à dire que les responsables d'Osisko sont compétents et une proportion similaire (68 %) jugent qu'ils tiennent compte des préoccupations et du bien-être de la population de Malartic;
- la vaste majorité des répondants (76 %) a toujours un fort sentiment d'appartenance à Malartic et se disent satisfaits (55 %) ou très satisfaits (14 %) de la qualité de vie à Malartic alors que 16 % s'avouent insatisfaits et 5 % très insatisfaits;
- environ 65 % des répondants estiment qu'au cours de la dernière année, la qualité de la vie à Malartic s'est améliorée ou n'a pas changé; par contre, près d'un tiers (29 %) jugent qu'elle s'est détériorée;
- les répondants considèrent majoritairement (71 %) que la valeur de leur résidence a augmenté beaucoup (36 %) ou un peu (35 %) par rapport à la situation qui prévalait avant le début des travaux en septembre 2009;

- 41 % des répondants jugent que la qualité de l'environnement à Malartic s'est détériorée depuis un an, alors qu'environ la moitié (52 %) est d'avis qu'elle n'a pas changé ou s'est améliorée;
- plus de la moitié des répondants (57 %) constatent que le niveau de bruit a augmenté autour de leur résidence depuis le début des travaux liés au complexe minier Canadian Malartic et pour la moitié des ces derniers (49 %), la principale source de bruit est la circulation routière; aussi, pour près de la moitié des répondants (48 %), la quantité de poussière autour de leur lieu de résidence s'est accrue depuis le début des travaux et encore ici la circulation routière a été mise en cause par 55 % de ces personnes;
- la vaste majorité des répondants (75 %) considèrent que la construction du complexe minier n'a pas eu d'effet sur leur santé et 59 % estiment que leur niveau de stress n'a pas changé depuis le début de la construction du complexe minier, près du tiers (34 %) qu'il a augmenté et une faible proportion (4 %) qu'il a diminué;
- la population de Malartic se montre par ailleurs très satisfaite des édifices publics reconstruits par Osisko, soit l'école primaire Les Explorateurs, le Centre d'hébergement Saint-Martin (CHSLD), le Centre de la petite enfance Bambins et Câlines, la Résidence Germain-Paquette, le Centre d'éducation aux adultes Le Trait d'Union et le Centre culturel et récréatif Le Tremplin (Théâtre Meglab); selon les installations considérées, entre 77 % et 94 % des personnes qui les fréquentent jugent qu'elles sont de meilleure qualité qu'avant et entre 42 % et 74 % indiquent que les services y sont meilleurs qu'avant.

En somme, malgré une qualité de l'environnement physique qui, selon plusieurs, s'est dégradée depuis un an, la qualité de vie générale s'est plutôt améliorée selon la majorité des Malarticois. Cette opinion globalement plutôt favorable à l'égard de la qualité de vie est congruente avec le fait que la vaste majorité des Malarticois appuient le projet.

On constate cependant d'importantes variations entre les différents secteurs considérés dans l'enquête quant aux opinions des répondants. Les variations les plus importantes observées sont entre les secteurs 1 et les secteurs 3 et 4, le secteur 2 se situant généralement entre les deux extrêmes. Les résidents du secteur 1 et, dans une moindre mesure, ceux du secteur 2, s'estiment nettement plus souvent désavantagés par la situation que dans les autres secteurs. Par exemple, une vaste majorité des répondants du secteur 1 (62 %) affirment que leur qualité de vie s'est détériorée depuis septembre 2009, alors que près du tiers (34 %) des répondants du secteur 2, 16 % du secteur 3 et 14 % du secteur 4 sont de cet avis.

Également, 61 % des répondants du secteur 1 considèrent que la qualité de l'environnement de Malartic s'est détériorée depuis un an, contre 51 % pour les répondants du secteur 2, et près du tiers pour les répondants des secteurs 3 (31 %) et 4 (30 %). Beaucoup plus de résidents des secteurs 1 et 2 que des autres secteurs affirment que les nuisances environnementales (bruit, poussière, vibrations) ont augmenté depuis un an. Les résidents du secteur 1 et, dans une moindre mesure ceux du secteur 2, sont plus souvent affectés par le projet, ce qui a une incidence sur leur vécu quotidien et leur état d'esprit.

5.2.2 SONDAGE 2012

Un autre sondage auprès de la population de Malartic a été réalisé en 2012. Tout comme le sondage 2010, le sondage 2012 porte sur les aspects suivants : la qualité du milieu de vie et l'attachement à Malartic, la perception du complexe minier, des responsables d'Osisko, du Comité de suivi de Malartic et des autorités gouvernementales, les effets liés à l'exploitation du complexe minier, les préoccupations et réactions à l'égard de cette dernière, la perception de l'état de santé des résidents de Malartic ainsi que la fréquentation et l'appréciation de la proximité des nouveaux édifices publics construits à la suite de leur relocalisation nécessaire à l'implantation du complexe minier.

L'enquête, par questionnaires auto-administrés, s'est déroulée entre les 29 août et 2 octobre 2012. Au total, 432 questionnaires ont été complétés. Le taux de réponse global pour Malartic s'établit à 29 % et la marge d'erreur est de 4,4 %. Aux fins de l'enquête, et tout comme lors des sondages de 2007 et de 2010, le territoire de la ville a été subdivisé en quatre secteurs (voir l'Annexe A-1).

L'analyse des résultats du sondage de 2012 et des années antérieures a permis de dégager certains constats dont ceux qui suivent.

La proportion de répondants favorables au complexe minier Canadian Malartic mais sensibles à ses impacts est proportionnellement plus importante en 2012 que lors des autres années d'enquête. De plus, la comparaison de la qualité de vie de Malartic avec les autres municipalités est plus favorable en 2012. On note enfin que la proportion de répondants qui jugent que leur qualité de vie s'est améliorée augmente depuis 2007.

La qualité de l'environnement autour de la résidence des répondants fait l'objet d'une évaluation négative d'une proportion plus élevée de répondants en 2012 qu'en 2010. Le niveau de poussière et les vibrations ressenties ont augmenté selon plus de répondants en 2012 qu'en 2010. L'augmentation de la circulation routière a également été observée par un grand nombre, mais la majorité des répondants n'en sont pas dérangés. Par contre, en période de construction (2010), plus de répondants avaient observé une augmentation du bruit, tandis qu'en phase d'exploitation (2012) la proportion de gens qui ont observé une réduction de bruit est plus forte.

Les répondants estiment que la qualité du paysage s'est améliorée davantage dans l'ensemble de Malartic qu'autour de leur résidence. L'opinion sur la qualité du paysage à Malartic est plus positive en 2012 qu'en 2010.

La proportion de répondants qui n'ont aucune ou peu de préoccupations envers le complexe minier a augmenté de 2007 à 2012.

L'évaluation des citoyens face à leur santé et à leur stress est légèrement plus négative en 2012 qu'en 2010. D'autre part, les échelles standardisées de stress et de détresse psychologique indiquent plutôt une amélioration de l'état de la population de Malartic à cet égard.

Les analyses de régression multiple effectuées sur diverses variables révèlent des corrélations élevées entre la qualité perçue de la vie et de l'environnement à Malartic et la perception du projet Canadian Malartic lui-même. Ceux qui appuient le projet ont une évaluation positive de leur qualité de vie de même que de l'environnement et réciproquement. Ces analyses de régression révèlent une corrélation beaucoup moins forte entre l'évaluation positive ou négative du projet et les caractéristiques socioéconomiques des répondants : propriétaire ou locataire, âge, revenu familial. Cela étant, l'opinion quant au projet varie avec la proximité du site, proportionnellement plus de répondants du nouveau quartier étant favorables que ceux des secteurs les plus proches de la mine.

Pour ce qui est de la perception de l'état de santé, ce sont principalement les caractéristiques sociales (revenu, sexe, statut de propriétaire ou locataire) et psychosociales (niveau de stress) de l'individu qui influencent sa perception de son état de santé plutôt que l'opinion à l'égard du projet.

5.2.3 SONDAGE 2014

Le sondage réalisé en 2014 constituait la seconde étude de suivi du milieu social en période d'exploitation. En plus de certains éléments analysés dans le cadre des sondages 2010 et 2012 (qualité du milieu de vie et attachement à Malartic, perception du complexe minier, des responsables d'Osisko, du Comité de suivi de Malartic et des autorités gouvernementales, effets liés à l'exploitation du complexe

minier, préoccupations et réactions à l'égard de cette dernière, perception de l'état de santé des résidents de Malartic), ce suivi s'est aussi intéressé à l'opinion des répondants sur le projet d'extension de la mine Canadian Malartic et de déviation de la route 117.

L'enquête, par questionnaires auto-administrés, s'est déroulée entre les 20 mai et 20 juin 2014. Au total, 309 questionnaires ont été complétés. Le taux de réponse global pour Malartic s'établit à près de 23 % et la marge d'erreur est de 5,2 %. Tout comme dans les enquêtes réalisées en 2010 et 2012, le découpage des secteurs d'enquête 1, 2, 3 et 4 a été repris. Le secteur situé au sud des opérations minières a été nommé secteur 5 (voir l'Annexe A-2).

Lors de ce sondage, les trois quarts des Malarticois se sont dits satisfaits de leur qualité de vie et la majorité considère que leur qualité de vie est comparable à celle des autres municipalités de l'Abitibi-Témiscamingue. Le sentiment d'appartenance à Malartic est relativement fort puisqu'il est important pour les trois quarts des citoyens de la ville. Néanmoins, les Malarticois sont partagés en deux groupes presque égaux quand il est question de quitter la ville ou d'y résider encore de nombreuses années.

La très grande majorité (84 %) des citoyens se disent favorables à l'exploitation de la mine, principalement en raison des retombées économiques et des emplois que celle-ci génère. Cet appui n'est pas sans réserve toutefois puisque la moitié des citoyens se disent tout de même sensibles aux impacts environnementaux liés à l'exploitation. Toutefois, un peu plus de la moitié de la population de Malartic ne se montre pas préoccupée par l'exploitation de la mine alors qu'un cinquième se montre sérieusement préoccupé.

Les citoyens de Malartic sont assez partagés quant aux effets de l'exploitation de la mine sur la situation économique de la ville depuis 2013. Plusieurs voient une amélioration alors que d'autres ne constatent aucun changement. En ce qui a trait à la qualité de l'environnement de Malartic, aucun changement n'a été observé pour environ la moitié des Malarticois depuis 2013. De plus, des changements positifs dans le paysage de Malartic ont été observés par la moitié des habitants. Par ailleurs, un peu plus du quart d'entre eux constatent plutôt une détérioration de la qualité de l'environnement.

Environ la moitié de la population de Malartic considère que les nuisances (bruit, poussière, vibrations, circulation routière) générées par l'exploitation de la mine ont augmenté de 2013 à 2014. La poussière est la nuisance la plus souvent mentionnée. La grande majorité des citoyens n'entreprennent toutefois aucune action par rapport aux nuisances provenant de l'exploitation de la mine, principalement parce que celles-ci ne les gênent pas ou que la situation leur apparaît tolérable. D'ailleurs, les deux tiers des Malarticois considèrent qu'il faut accepter les inconvénients de l'exploitation de la mine, car Malartic est une ville minière avant tout.

À l'exception des discussions sur leurs préoccupations au sujet de la mine avec des amis ou des proches, les Malarticois entreprennent peu d'actions en lien avec ce qu'ils vivent par rapport à l'exploitation de la mine. La grande majorité d'entre eux ne manifeste pas de réactions émotives négatives (sommeil perturbé, irritation, colère, etc.) par rapport à son exploitation. Penser à déménager pour ne plus vivre ces inconvénients est par ailleurs la réaction la plus fréquente chez les Malarticois.

De façon générale, la majorité des Malarticois font une bonne évaluation de leur santé. Leur évaluation est meilleure que celle des Abitibi-Témiscamiens et que celle de l'ensemble des Québécois. La majorité des résidents de Malartic estiment que leur état de santé et que leur niveau de stress sont les mêmes qu'en 2013.

La majorité des Malarticois se sentent bien informés au sujet du projet d'extension de la mine. Plus des quatre cinquièmes des Malarticois sont favorables au projet mais près de la moitié se disent sensibles aux impacts que ce dernier occasionnera. Le maintien des emplois et des activités commerciales à

Malartic est la principale raison pour laquelle la population est en faveur du projet. Le prolongement des nuisances est la principale objection que formule la minorité des citoyens qui s'opposent au projet.

La comparaison des résultats des sondages effectués depuis 2007 permet de constater qu'il existe une forte stabilité dans les réponses aux sondages, et ce, pour chacun des thèmes étudiés chez les résidents de Malartic. En effet, l'opinion des Malarticois ne change que très peu d'une année à l'autre, et ce, pour la majorité des aspects qui ont été mesurés en lien avec le projet minier et son exploitation.

On constate toutefois une augmentation notable, entre 2010 et 2014, du nombre de Malarticois qui déclarent qu'ils pourraient déménager si l'occasion se présentait. On observe également une certaine évolution dans l'évaluation de la qualité de l'environnement et de la perception des nuisances (bruit, poussière, vibrations) selon les différentes phases du site minier. Au début de l'exploitation (2012), les citoyens constatent une amélioration par rapport à la situation vécue durant la construction (2010) en ce qui a trait au bruit. Par contre, ils observent une hausse de la quantité de poussière et de vibrations. Entre 2012 et 2014, l'évaluation des nuisances et de la qualité de l'environnement est demeurée globalement stable.

Des analyses multivariées ont été effectuées sur diverses variables des sondages menés depuis 2007 afin de répondre à la question relative aux variables qui pouvaient expliquer les réactions psychosociales (recherche d'informations, plaintes, sommeil perturbé, stress, etc.) vécues par les résidents. Ces calculs ont permis de faire les constats suivants :

1. Ce ne sont pas les caractéristiques socioéconomiques des répondants qui font varier significativement les réactions psychosociales en lien avec le site minier.
2. Les réactions varient principalement en fonction du degré de dérangement associé aux nuisances provoquées par l'exploitation de la mine. Plus le dérangement ressenti par le répondant est important, plus les réactions psychosociales qu'il manifeste sont importantes.
3. Deux variables déterminent le degré de dérangement associé aux nuisances de la mine : la distance entre la résidence et la fosse minière (le secteur de résidence) et l'opinion à l'égard de l'exploitation du site minier. Plus le répondant habite à proximité de la fosse minière, plus il est exposé aux nuisances de l'exploitation et plus il risque d'être dérangé par ces dernières. Ce sentiment de dérangement est également influencé par son opinion plus générale de la mine. Plus le répondant est favorable à l'exploitation de la mine, moins il sera perturbé par les nuisances générées par l'activité minière.

5.3 GROUPES DE DISCUSSION

Cinq entrevues de groupe ont été organisées à Malartic les 16, 17 et 18 mars 2015 afin de discuter de l'évaluation de la situation environnementale, économique et sociale à Malartic depuis le début des opérations de la mine en 2010 et aussi des attentes, préoccupations et opinions face à l'avenir de Malartic. Afin de discuter des différentes questions, les participants provenaient des quatre secteurs de résidence de Malartic définis dans le cadre de l'étude d'impact, de même que d'un cinquième secteur situé au sud-ouest des opérations minières, sur le territoire de la municipalité de Rivière-Héva (voir l'Annexe A-2). Pour assurer la diversité et la représentativité des opinions, le recrutement a également été fait de façon à obtenir un nombre approximativement égal d'hommes et de femmes, de différentes catégories d'âge et de différentes catégories de revenu. Pour éviter certains biais, les individus qui travaillaient pour Mine Canadian Malartic, ou dont un membre du ménage y travaillait, ont été exclus.

Les principaux constats tirés de l'analyse de contenu des groupes de discussion sont résumés ci-après pour chacun des thèmes qui ont été abordés.

Situation environnementale

Les résultats d'analyse concernant les différentes nuisances générées par la mine associées aux sautages, à la poussière et au bruit permettent de constater que ces dernières ne sont pas vécues de la même façon par tout le monde à Malartic.

Parmi les facteurs qui influencent les perceptions des Malarticois par rapport aux différentes nuisances, les participants aux groupes de discussion ont abordé la notion de distance par rapport à la mine, qui s'applique plus particulièrement aux sautages. En effet, les participants ont expliqué que le niveau d'intensité des vibrations ressenties était plus fort au sud de la ville, surtout dans le secteur 1, alors que ce qui préoccupe davantage les résidents des autres secteurs par rapport à cette nuisance sont les dommages potentiels aux propriétés résidentielles. En ce qui concerne le bruit, en plus de la distance, il semble que la butte-écran soit efficace pour atténuer son impact. Par conséquent, davantage de commentaires de participants des secteurs 2 et 5 ont été recueillis sur le dérangement associé à cette nuisance. Quant à la poussière, il ne semble pas y avoir de différences importantes dans les façons de vivre ses inconvénients d'un secteur à l'autre de Malartic, à l'exception du secteur 5 où les participants se disent moins dérangés par cet élément.

Un second facteur mentionné par les participants pour expliquer des perceptions différentes au sujet des nuisances concerne la nature des nuisances elles-mêmes. Ainsi, la poussière est l'aspect qui semble le plus déranger les participants des quatre secteurs de résidence de Malartic. À la lumière de l'analyse des commentaires formulés par les participants, on peut suggérer que cette situation est attribuable au fait que les vibrations et le bruit sont vécus de manière ponctuelle durant la journée, alors que la poussière est vécue en continu. De plus, la poussière, contrairement aux autres nuisances, semble impliquer de la part des participants des efforts supplémentaires au niveau de l'entretien de la maison, surtout en été. Enfin, à l'exposition à la poussière sont associés des craintes en ce qui a trait aux risques à la santé.

D'autre part, l'intensité des réactions face aux nuisances générées par la mine semble également différente selon la définition donnée par les participants à un niveau convenable de vibrations, de bruit et de poussière. En effet, plusieurs commentaires recueillis établissent des comparaisons entre la situation actuelle et d'autres situations plus ou moins pires. Ainsi, les participants plus âgés comparent à quelques reprises la situation actuelle (en ce qui concerne les sautages et la poussière) à la situation qui prévalait à l'époque où d'autres minières étaient en activité à Malartic et observent une évolution positive des pratiques d'exploitation minière depuis ce temps. D'autres participants comparent la situation actuelle aux nuisances qu'ils ont vécues du temps où la scierie Domtar était en activité (par rapport au bruit et à la poussière) et considèrent que la situation actuelle est moins pire. Enfin, certains participants évoquent le contexte économique difficile auquel Malartic faisait face avant l'arrivée du projet de Mine Canadian Malartic et estiment que les différentes nuisances générées par la mine représentent le prix à payer pour que la ville et ses habitants connaissent une situation économique plus enviable.

Situation économique

Quelques éléments ressortent de l'analyse des commentaires des participants concernant les changements associés à la situation économique de Malartic depuis le début de l'exploitation de la mine. Tout d'abord, on constate que les participants avaient nourri de fortes attentes par rapport aux retombées économiques du projet d'exploitation minière, que ce soit par rapport à la dynamisation de l'économie de la ville, à une meilleure vitalité des commerces et des entreprises, à la création de nouveaux services et infrastructures, ou encore par rapport à la création d'emplois. En effet, dans le discours de plusieurs participants, ces retombées représentaient les principaux avantages qu'ils pouvaient personnellement tirer d'une reprise des activités minières à Malartic.

Lorsqu'on leur demande de faire une évaluation de ces retombées, on observe principalement deux types de réaction chez les participants. D'une part, on constate que les attentes de quelques participants n'ont pas été comblées en ce sens et qu'ils se montrent déçus de la situation actuelle. En effet, certains participants avaient espéré voir une plus grande croissance de la population avec le développement des activités de la minière et conséquemment, une plus grande prospérité économique, avec plus particulièrement une amélioration de l'offre commerciale. Or, plusieurs ont observé que des personnes de leur entourage étaient déménagées depuis 2010, notamment en raison des nuisances générées par la mine. D'ailleurs, quelques participants ont mentionné qu'ils souhaitaient eux-mêmes quitter Malartic pour cette même raison.

D'autre part, un grand nombre de participants indiquent avoir observé une amélioration de la situation économique de Malartic depuis 2010. Toutefois, plusieurs participants se demandent si les retombées positives constatées sont à la mesure des inconvénients vécus au niveau de la situation environnementale.

La période qui suivra la fermeture de la mine inquiète certains participants et plusieurs espèrent que la Ville de Malartic entreprendra des actions concrètes pour prévenir une dégradation de l'économie telle que la ville a connu après l'arrêt des activités minières locales dans le passé ou encore, après la fermeture de la scierie Domtar.

Situation sociale

Selon l'analyse des commentaires des participants, le développement du projet minier Canadian Malartic a entraîné certains bouleversements au niveau de la situation sociale. Ainsi, depuis la période de relocalisation des résidents du secteur sud au tout début du projet, il semble qu'une distance se soit graduellement établie entre ceux qui ont pu tirer profit de la présence de la mine et ceux qui en subissent les inconvénients sans en tirer d'avantages directs, tels qu'une compensation dans le cadre d'une entente d'acquisition ou un emploi à la mine. Cette situation amène certaines tensions au sein de la population, constituée à la fois de gagnants et de perdants en regard de la présence de la mine.

Certains résidents se voient encore plus désavantagés par rapport au contexte vécu à Malartic depuis 2010 en raison de leur situation économique ou de leur âge. En effet, les ménages à plus faibles revenus et les aînés feraient face à des difficultés en ce qui a trait à l'augmentation des loyers depuis le développement du projet minier, de même qu'à des difficultés d'accès aux commerces, services ou institutions du fait de leur changement de situation géographique.

La question de l'attachement au milieu persiste pour certains participants qui résidaient anciennement dans le secteur sud.

Attentes, préoccupations et opinions vis-à-vis la compagnie minière et ses projets

Un certain nombre de participants ne se sentent pas touchés par le changement de propriétaire de la mine Canadian Malartic et par les projets d'extension de la mine et de déviation de la route 117, ou encore estiment que ces événements n'apporteront pas de changements particuliers à la situation vécue en regard de la mine. Des attentes envers la nouvelle administration et ces projets ont toutefois été formulées par d'autres participants. La transparence et l'amélioration de la communication sont principalement au cœur de ces attentes. De plus, quelques participants espèrent que l'extension de la mine permettra de dynamiser davantage l'économie de Malartic.

Quant aux préoccupations énoncées, ces dernières touchent au tracé qui sera retenu pour la déviation de la route 117, à la quantité supplémentaire de bruit et de poussière émise, à l'augmentation du trafic et du bruit sur la route 117, à la démolition ou l'acquisition de nouvelles propriétés résidentielles, et enfin, à l'ajout d'une seconde fosse à proximité de la ville.

6

BILAN DES RÉSULTATS DU SUIVI

Dans l'étude d'impact sur l'environnement du projet minier aurifère Canadian Malartic, les impacts suivants, qui concernaient plus spécifiquement le milieu social, ont été évalués :

- Utilisation résidentielle, commerciale, institutionnelle et industrielle;
- Circulation et transport;
- Bâtiments, infrastructures énergétiques et services municipaux;
- Cohésion sociale;
- Attachement au milieu;
- Bien-être physique de la population;
- Perception des risques pour la santé et bien-être psychologique de la population;
- Services à la communauté;
- Sécurité économique.

Les différentes études réalisées dans le cadre du programme de suivi des impacts sociaux permettent de tirer certains constats quant à l'un ou l'autre de ces impacts.

Utilisation commerciale et institutionnelle

Par rapport à l'utilisation commerciale et institutionnelle, les résultats des sondages 2010 et 2012, des groupes de discussion de même que des entrevues réalisées avec divers acteurs sociaux indiquent une satisfaction générale par rapport aux nouvelles institutions reconstruites dans le cadre du projet minier Canadian Malartic. Toutefois, certains commentaires recueillis lors des entrevues réalisées avec les acteurs sociaux et lors des groupes de discussion font état d'impacts négatifs associés au déplacement géographique des institutions reconstruites et de la concentration au nord de la ville de certains commerces, dont l'épicerie. Ainsi, une partie de la population faisant face à des contraintes de déplacements (plus particulièrement les personnes âgées et les personnes à faibles revenus) peinent à accéder aux services offerts par ces institutions et commerces.

Circulation et transport

Selon les résultats du sondage 2014, environ la moitié de la population de Malartic considère que les nuisances générées par l'exploitation de la mine, dont la circulation routière, ont augmenté de 2013 à 2014. Malgré les différentes mesures mises en place pour atténuer l'impact sur la circulation et le transport, les perceptions associées à l'augmentation de la circulation sur la route 117 (et plus particulièrement sur le tronçon de la rue Royale) engendrent un sentiment d'insécurité chez certains piétons et automobilistes, selon les participants aux groupes de discussion.

Bâtiments résidentiels

La revue de presse 2012 mentionnait les dommages aux maisons des résidents de Malartic parmi les effets négatifs de la présence du complexe minier Canadian Malartic dans la ville. Aussi, plusieurs participants des groupes de discussion font le constat de différents dommages subis par leur propriété résidentielle ou par d'autres possessions matérielles qu'ils attribuent aux vibrations associées aux sautages effectués à la mine.

Cohésion sociale

Malgré un appui relativement constant à la présence de la mine depuis 2010, comme le révèle la revue de presse 2012 et plusieurs commentaires recueillis lors des entrevues avec les acteurs sociaux, de même que lors des groupes de discussion, la cohésion sociale de Malartic serait affectée en raison de divisions au sein de la population au sujet de leur position en faveur de la mine ou non. De plus, on observe un fort malaise au sein de la population quant à la possibilité d'exprimer ses sensibilités par rapport aux nuisances.

Attachement au milieu

Concernant l'attachement au milieu, les résultats du sondage 2014 indiquent que le sentiment d'appartenance à Malartic est relativement fort, représentant un élément important pour 75 % des citoyens de la ville. Toutefois, on constate à travers les sondages réalisés de 2010 à 2014 une augmentation notable du nombre de Malarticois qui déclarent qu'ils pourraient déménager si l'occasion se présentait. De plus, en 2014, penser à déménager pour ne plus vivre les inconvénients associés à la mine est la réaction la plus fréquente des répondants au sondage.

Ces constats font écho aux résultats des entrevues avec les acteurs sociaux qui indiquaient parmi les différents changements observés depuis le début des activités de la mine des sentiments de craintes et de stress qui auraient amené certains Malarticois à déménager hors de la ville. Ils reflètent aussi les commentaires recueillis lors des groupes de discussion, durant lesquels plusieurs participants ont mentionné avoir observé que des personnes de leur entourage étaient déménagées depuis 2010, notamment en raison des nuisances générées par la mine.

Par ailleurs, d'autres commentaires recueillis lors des groupes de discussion font état d'un sentiment de perte qui persiste chez d'anciens résidents du secteur sud ayant été déplacés pour permettre le développement du complexe minier. Aucune mesure particulière, à un niveau individuel ou collectif, n'avait été prévue pour faciliter le deuil associé à la perte de ce secteur de la ville.

Bien-être physique de la population

En dépit des mesures prises par la compagnie minière pour gérer les nuisances associées à la poussière, cette question représente un irritant majeur qui affecte la qualité de vie de la population, tel que confirmé par les résultats du sondage 2014 et des groupes de discussion. La formation d'un comité de suivi figurait parmi l'une des mesures prévues pour atténuer l'impact sur le bien-être physique de la population. C'est par celui-ci que les résultats des suivis environnementaux devaient être communiqués à la population. Or, ce comité a connu certaines difficultés durant les premières années d'exploitation de la mine, comme le fait mention la revue de presse 2012, et les relations parfois difficiles entre ce dernier et la compagnie minière n'ont sans doute pas contribué à maintenir la confiance à l'égard de Mine Canadian Malartic et à limiter les frustrations par rapport aux nuisances.

Bien-être psychologique de la population

Les résultats du sondage 2014 indiquent que la majorité des Malarticois font une bonne évaluation de leur santé, qu'ils estiment être au même niveau qu'en 2013, de même que leur niveau de stress. De plus, bien que certaines craintes associées aux impacts de l'exploitation de la mine sur la santé et le bien-être psychologique de la population se soient manifestées depuis le début des opérations de la mine, particulièrement à la suite de l'émission d'un nuage orange en direction de la ville selon la revue de presse 2012, ces craintes sont exprimées par une faible proportion de la population.

Les analyses multivariées effectuées sur diverses variables des sondages menés depuis 2007 indiquent que les réactions psychosociales en lien avec le site minier varient principalement en fonction du degré de dérangement associé aux nuisances provoquées par l'exploitation de la mine. Plus le dérangement ressenti par le répondant est important, plus les réactions psychosociales qu'il manifeste sont importantes. Les deux principales variables déterminant le degré de dérangement associé aux nuisances de la mine sont, selon ces analyses : la distance entre la résidence et la fosse minière (le secteur de résidence) et l'opinion à l'égard de l'exploitation du site minier. Les commentaires recueillis auprès des groupes de discussion ont permis de confirmer le premier facteur. En effet, les participants aux groupes de discussion ont abordé la notion de distance par rapport à la mine parmi les facteurs qui influencent les perceptions des Malarticois concernant les différentes nuisances, mais plus particulièrement les sautages, puisque selon eux, le niveau d'intensité des vibrations ressenties est plus fort au sud de la ville, surtout dans le secteur 1.

Selon les entrevues périodiques avec les observateurs de Malartic, la relation des participants par rapport à leur milieu et leur perception de l'insertion d'Osisko ou du complexe minier dans ce milieu semble l'élément le plus déterminant afin d'expliquer les variations, ou l'absence de variation, dans les réactions des participants.

Services à la communauté

À la lumière des résultats des groupes de discussion, on constate que les attentes de la population étaient élevées par rapport à la création de nouveaux services commerciaux et communautaires, de même que par rapport à l'amélioration de services existants qui auraient pu accompagner le renouvellement de la population de Malartic. Or, selon les résultats des différentes enquêtes, l'essor économique est moins important que ce qui avait été anticipé, que ce soit au niveau commercial, ou encore au niveau de la démographie. On peut en conclure, par conséquent, que les attentes en ce sens n'ont pas été comblées.

Par ailleurs, plusieurs commentaires recueillis à travers les entrevues réalisées avec divers acteurs sociaux et les groupes de discussion soulignent l'attrait pour le nouveau parc du Belvédère aménagé en 2012, cet attrait dépassant la population locale pour s'étendre à la population régionale. Dans l'ensemble, les commentaires convergent vers une appréciation positive des autres infrastructures récréatives nouvellement construites ou aménagées à Malartic, telles que le stade, de même que des activités de loisirs offertes par la Ville.

Sécurité économique

En ce qui a trait à la sécurité économique, l'opportunité d'obtenir un gain avec l'augmentation de la valeur des propriétés résidentielles n'a pas été aussi importante que prévue et semble avoir été concentrée durant les premières années du développement du complexe minier, soit durant le processus de relocalisation et l'établissement de nouveaux résidents attirés par les emplois offerts par la mine, alors que la demande pour l'achat de maisons était importante. De plus, malgré les mesures prévues pour atténuer l'impact sur les prix des logements à Malartic, les résultats des différentes enquêtes indiquent une augmentation à ce niveau, ce qui entraîne des difficultés pour les ménages à faibles revenus.

7

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- GENIVAR. 2013a. *Complexe minier Canadian Malartic. Suivi du milieu social en période d'exploitation – Analyse de la revue de presse 2012*. Rapport réalisé pour Corporation minière Osisko. Pagination multiple et annexes.
- GENIVAR. 2013b. *Complexe minier Canadian Malartic. Suivi du milieu social à la phase d'exploitation – Entrevues avec des acteurs sociaux*. Rapport réalisé pour Corporation minière Osisko. Pagination multiple et annexes.
- GENIVAR. 2013c. *Complexe minier Canadian Malartic. Suivi du milieu social en période d'exploitation – Réseau d'observateurs*. Rapport réalisé pour Corporation minière Osisko. Pagination multiple et annexes.
- GENIVAR. 2013d. *Complexe minier Canadian Malartic. Suivi du milieu social à la phase d'exploitation*. Rapport réalisé pour Corporation minière Osisko. Pagination multiple et annexes.
- GENIVAR. 2011. *Projet minier aurifère Canadian Malartic. Suivi du milieu social en période de construction*. Rapport réalisé pour Corporation minière Osisko. Pagination multiple et annexes.
- GENIVAR. 2008. *Projet Minier aurifère Canadian Malartic – Étude d'impact sur l'environnement – rapport sectoriel – Consultation du milieu*. Rapport de GENIVAR Société en commandite à La Corporation minière Osisko. 92 p. et annexes.
- WSP. 2015. *Suivi social Mine Canadian Malartic. Suivi du milieu social à la phase d'exploitation – 2014*. Rapport réalisé pour Mine Canadian Malartic. Pagination multiple et annexes.
- WSP. 2014. *Mine Canadian Malartic. Rapport des groupes de discussion*. Rapport réalisé pour Mine Canadian Malartic. Pagination multiple et annexes.

Annexe A

CARTE DES SECTEURS DE MALARTIC

ANNEXE A-1

**CARTE DES SECTEURS DE MALARTIC –
SONDAGES 2010 ET 2012**



- Institutions
 - Edifices / équipements municipaux
 - ▲ Équipements touristiques et sportifs
- Source : Ville de Malartic

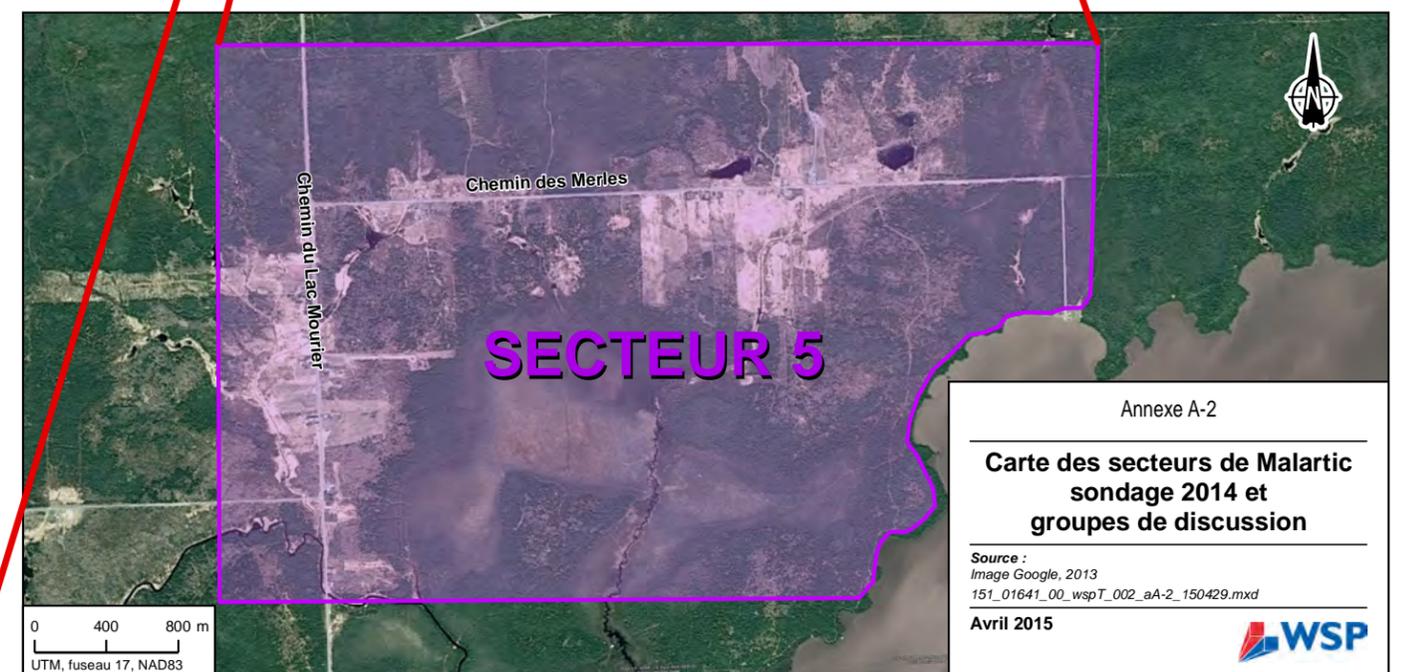
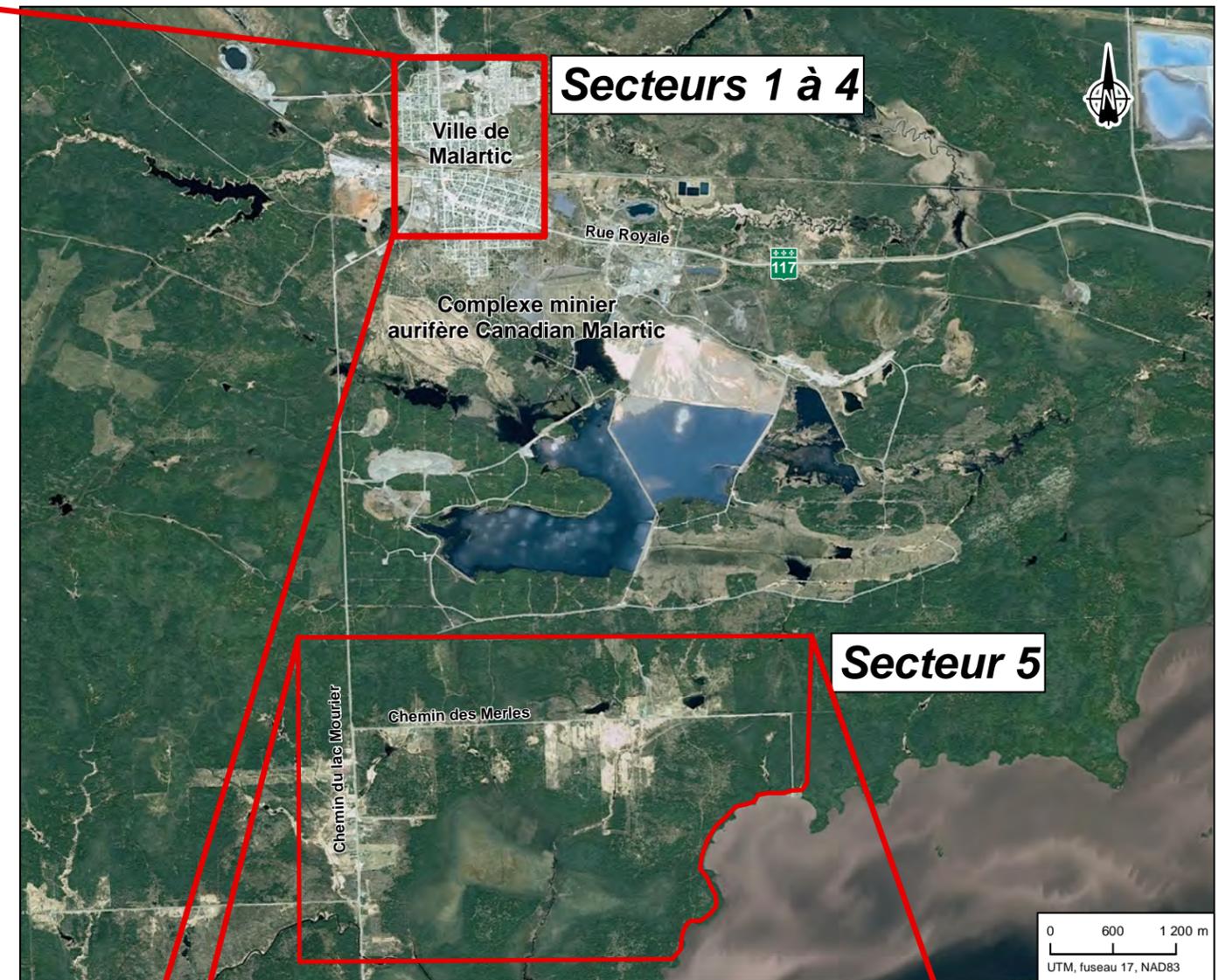
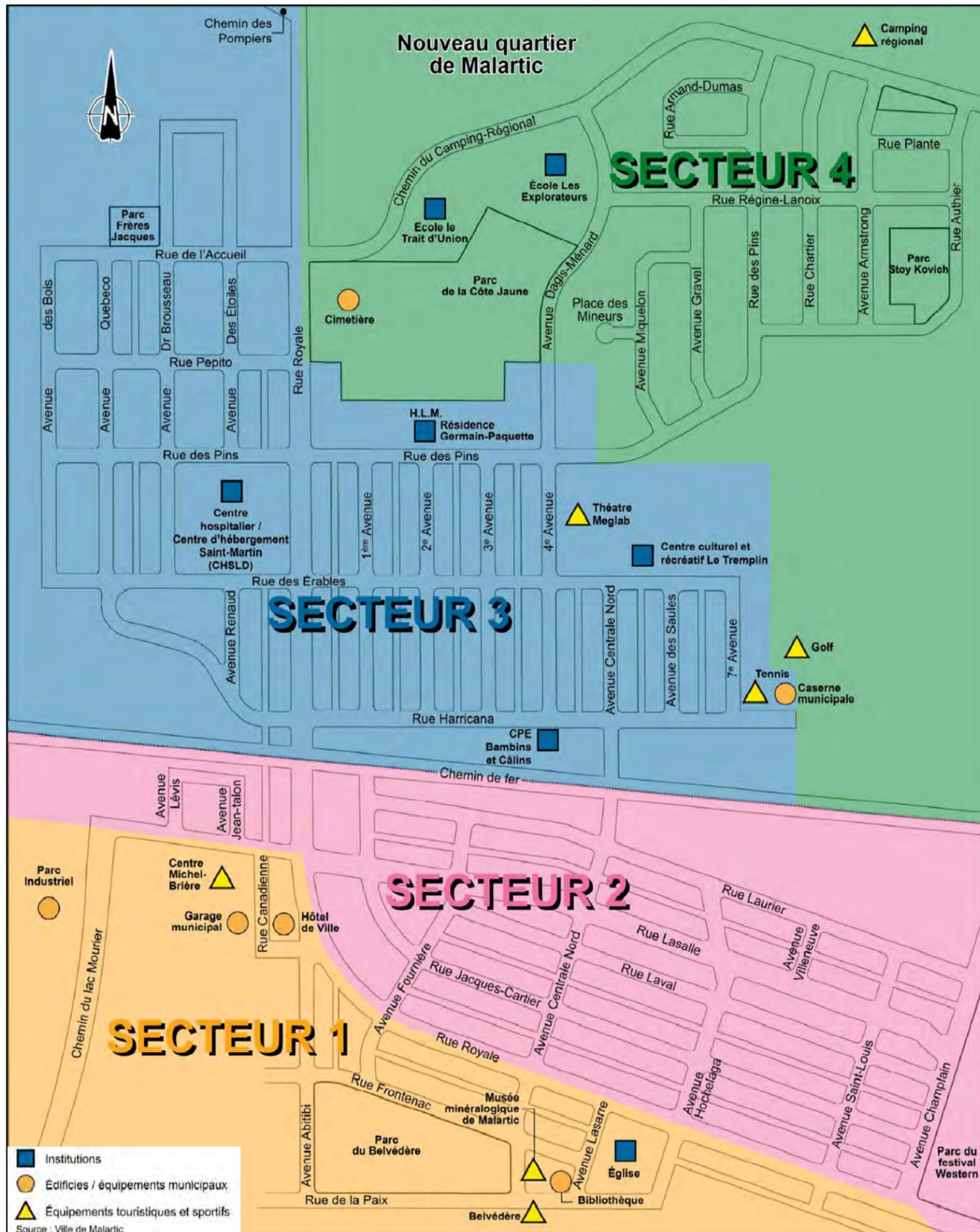
WSP
Avril 2015

151_01641_00_wspT_003_aA-1_150429.ai

Annexe A-1
Carte des secteurs de Malartic
sondages 2010 et 2012

ANNEXE A-2

**CARTE DES SECTEURS DE MALARTIC – SONDAGE
2014 ET GROUPES DE DISCUSSION**



Annexe A-2

Carte des secteurs de Malartic sondage 2014 et groupes de discussion

Source :
Image Google, 2013
151_01641_00_wspT_002_aA-2_150429.mxd

Avril 2015

WSP

